

ADDITIF N°2 au règlement particulier

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Suite à la décision du comité directeur de la FFSA du 26/6/23, le règlement standard des rallyes a été modifié comme suit :

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 5 :

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, **R4**, N4, Rally4, R3, A6K, FRC, **Rally5**, R2, F213, A7, N3, A6, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Le reste sans changement.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

À la fin de la première section, après l'ES1, un reclassement sera effectué. Les classements provisoires ainsi que le nouvel ordre de départ seront affichés sur le tableau d'affichage officiel disponible sur le site www.asareunion.re/ta23, au plus tard une heure avant le départ de la deuxième section.

ITINERAIRES- HORAIRES: DEPART 2EME ET 3EME ETAPES :

L'heure de départ de la 2^{ème} étape est modifiée comme suit :

- 1^{ère} voiture départ de l'étape à 8h00 → temps imparti pour la liaison : 1h30

L'heure de départ de la 3^{ème} étape est modifiée comme suit :

- 1^{ère} voiture départ de l'étape à 9h20 → temps imparti pour la liaison : 0h15

Le nouvel itinéraire-horaire est téléchargeable sur le site www.asareunion.re/ta23

Saint-Denis le 12/07/23.

Le Comité d'Organisation

